



Province de Namur

Compte bancaire : BE30 2500 1778 2411 (Fortis)

Commission sportive provinciale

Secrétariat

REUNION DU 23/02/2021 - N° 03 (2020-2021)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. MOUTON	- Vice-Président
	: M. DELFORGE	- Membre
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. MARCHAL	- Membre
	: M. DEPAS	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. SURINX	- Représentant C.P.A.
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSE</u>	: M. COPPIN	- Membre

Etant donné l'impossibilité de se réunir physiquement suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, les membres de la Commission Sportive Provinciale décident de se prononcer par correspondance sur les dossiers à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 24/11/2020 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE

2.1. Ratifications

Néant

2.2. Dossier N° 2020-2021/008

Monsieur Degée ne siège pas.

Date : 15/09/2020

Rencontre : MFC Andenne 53 – I Namèche 83B – Div 4B

En cause de : 1. Cozier Gilles – 24/01/2000 – 855652 – MFC Andenne 53 – 7385 (P.O.)
: 2. Marchal Bryan – 21/08/1993 – 858055 – I Namèche 83 – 1407 (P.O.)

Objet : Forfait administratif - Réclamation

Délibéré

Vu la décision de la commission disciplinaire en date du 24/11/2020 ;

Vu la réclamation du club MFC Andenne 53 – 7385 envoyée par recommandé le 01/10/2020 ; laquelle est recevable ;

Compte-tenu de l'impossibilité de se réunir en présentiel et de l'arrêt du championnat provincial, le club plaignant a retiré sa réclamation ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale :

- classe le dossier sans suite ;

Ainsi prononcé le 23/02/2021.

2.3. Dossier N° 2020-2021/010

Monsieur Depas ne siège pas.



Date : 10 et 18/09/2020
Rencontres : La Bruyere FT – MF Mosan Anhée – Div 2A
: MF Mosan Anhée – MF Seillois B – Div 2A
En cause de : Willot José – 26/08/1990 – 854740 – MF Mosan Anhée – 5895 (P.O.)
Objet : Forfaits administratifs – Réclamation

Délibéré

Vu la décision de la commission disciplinaire en date du 24/11/2020 ;
Vu la réclamation du club MF Mosan Anhée – 5895 envoyée par recommandé le 29/09/2020 ; laquelle est recevable ;
Compte-tenu de l'impossibilité de se réunir en présentiel et de l'arrêt du championnat provincial, le club plaignant a retiré sa réclamation ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale :
- classe le dossier sans suite ;
Ainsi prononcé le 23/02/2021.

2.4. Dossier N° 2020-2021/013

Date : 25/09/2020
Rencontre : Liberty Pontauray – BVB09 Mettet – Div 3C
En cause de : Bauduin Catherine – 26/09/1997 – 844065 – BVB09 Mettet – 7040 (P.O.)
: Ghierche Yohan – 18/07/1982 – 764460 – Liberty Pontauray – 4774 (P.O.)
Arbitre : Bolle Robin – 29/01/1990 - 831337 - MFC Vedrin – 6446 (P.O.)
Objet : Forfait administratif - Réclamation

Délibéré

Vu la décision de la commission disciplinaire en date du 24/11/2020 ;
Vu la réclamation du club BVB09 Mettet - 7040 envoyée par recommandé le 12/10/2020 ; laquelle est recevable ;
Compte-tenu de l'impossibilité de se réunir en présentiel et de l'arrêt du championnat provincial, le club plaignant a retiré sa réclamation ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale :
- classe le dossier sans suite ;
Ainsi prononcé le 23/02/2021.

2.5. Dossier N° 2020-2021/014

Monsieur Covas ne siège pas.

Date : 02/10/2020
Rencontre : Baty Havelange C – Concordia Namur Bomel – Div 4C
En cause de : Bogaert Olivier – 01/09/1977 – 846612 – Conc Namur-Bomel – 7346 (P.O.)
Arbitre : Palmaerts Marc (P.O.)
Objet : Forfait administratif - Réclamation

Délibéré

Vu la décision de la commission disciplinaire en date du 24/11/2020 ;
Vu la réclamation du club Concordia Namur-Bomel - 7346 envoyée par recommandé le 13/10/2020 ; laquelle est recevable ;
Compte-tenu de l'impossibilité de se réunir en présentiel et de l'arrêt du championnat provincial, le club plaignant a retiré sa réclamation ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale :
- classe le dossier sans suite ;
Ainsi prononcé le 23/02/2021.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction

Néant.

3.2. Comparutions - Discipline

3.2.1. Dossier N° 2020-2021-015

Date : 06/10/2020

En cause de : Lorand Guy – 24/09/1968 - 764939 – Anafs – 5428 (P.O.)

Rédacteur : Scheers Jean – 14/06/1952 - 765523- MFC Ciney - 4056 (P.O.)

Objet : Non respect du protocole Covid-19

Délibéré

Vu la décision de la commission disciplinaire en date du 24/11/2020 ;

Vu le rapport du président de la Commission Provinciale d'Arbitrage ;

Attendu que l'intéressé est suspendu préventivement depuis le 13/10/2020 ;

Attendu que cette suspension préventive a été levée le 05/11/2020 ;

Considérant que les faits reprochés à Lorand Guy – 24/09/1968 - 764939 ne peuvent faire l'objet d'une transaction conformément à l'article 244.1 du règlement organique et du barème de sanctions en vigueur ;

Etant donné l'impossibilité de réunir ses membres physiquement suite aux mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, la Commission Sportive Provinciale décide de remettre le dossier à l'ordre du jour d'une prochaine réunion ;

Ainsi prononcé le 23/02/2021.

4. SUSPENSIONS

Néant

5. FRAIS

Néant

6. MISSIONS DES MEMBRES

Aucune mission effectuée

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Fax : 83/61.35.21

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu

